



Rapport annuel – Devoir de diligence sur la chaîne d’approvisionnement en Or

DECEMBRE 2025

Loomis FX, Gold and Services



Sommaire

INTRODUCTION	3
LES MESURES MISES EN PLACE PAR LOOMIS FXGS	3
MESURES PRISES POUR L'ETABLISSEMENT DE SYSTEMES SOLIDES DE GESTION DE L'ENTREPRISE	3
<i>Adoption d'une politique relative à la chaîne d'approvisionnement en Or</i>	<i>3</i>
<i>Organisation des systèmes de gestion interne pour l'exercice du devoir de diligence</i>	<i>3</i>
<i>Système de transparence, de collecte d'informations et de contrôle pour la chaîne d'approvisionnement en Or</i>	<i>4</i>
<i>Implication de Loomis FXGS auprès des fondeurs/affineurs</i>	<i>5</i>
<i>Mécanisme de traitement des alertes</i>	<i>5</i>
IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES LIES A LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT EN OR DE LOOMIS FXGS	5
<i>Mesures d'identification et d'évaluation des risques mises en place par Loomis FXGS</i>	<i>5</i>
<i>Reporting des mesures prises dans le cadre du devoir de diligence</i>	<i>6</i>
MESURES DE GESTION DES RISQUES IDENTIFIES AU NIVEAU DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT EN OR	6
<i>Collaboration avec les fondeurs/affineurs</i>	<i>6</i>
<i>Elaboration d'un plan de gestion des risques</i>	<i>6</i>

Introduction

Acteur majeur sur le marché de l'Or physique d'investissement en France, Loomis FX, Gold and Services (« Loomis FXGS ») propose un service de négociation auprès des négociants d'or et des banques ainsi qu'un service de conservation physique à ses partenaires bancaires. Depuis 2004, Loomis FXGS produit également une cotation de référence quotidienne sur les produits d'Or reprise par une part importante des acteurs du marché français.

Loomis FXGS s'approvisionne en Or recyclable exclusivement auprès de fondeurs/affineurs localisés en France et en Suisse et qui se sont engagés à respecter les obligations liées au devoir de diligence sur la chaîne d'approvisionnement en Or. Ces fondeurs/affineurs sont certifiés par le Responsible Jewellery Council et la London Bullion Market Association et font l'objet d'audits externes réguliers permettant d'attester de leur conformité à ces obligations.

En complément, en tant qu'établissement de crédit, Loomis FXGS est assujéti aux réglementations françaises et européennes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LCB-FT ») et est sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »). A ce titre, l'entreprise a mis en place un système de détection, de prévention et de lutte contre le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (« BC-FT ») incluant notamment la mise en place de politiques et procédures, la réalisation de mesures de due diligence, la surveillance des relations d'affaires et des transactions ainsi qu'un dispositif de contrôle interne permettant d'assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

Ce rapport présente le dispositif mis en place au titre de l'année 2025 par Loomis FXGS afin de se conformer aux exigences du Règlement (UE) 2017/821 et du Guide OCDE fixant des obligations liées au devoir de diligence sur la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs d'étain, de tantale et de tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Les mesures mises en place par Loomis FXGS

MESURES PRISES POUR L'ETABLISSEMENT DE SYSTEMES SOLIDES DE GESTION DE L'ENTREPRISE

Adoption d'une politique relative à la chaîne d'approvisionnement en Or

La Politique d'approvisionnement en Or de Loomis FXGS est conforme au modèle de procédure disponible en Annexe II du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence. Cette Politique précise notamment la responsabilité de Loomis FXGS :

- D'établir des systèmes de gestion d'entreprise solides afin de lutter contre les violations graves des droits de l'Homme et d'éviter de contribuer à des conflits dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement en Or ;
- De réaliser des mesures de due diligence conformément à une approche basée sur les risques à la fois sur ses partenaires commerciaux et sur la chaîne d'approvisionnement en Or ;
- D'effectuer un examen et un suivi minutieux des transactions.

Cette Politique est approuvée par le Président du Directoire. La Politique est communiquée à l'ensemble des employés de Loomis FXGS sur le site intranet et est également disponible sur le site internet de l'entreprise.

Cette Politique est également communiquée aux partenaires commerciaux intervenant dans la chaîne d'approvisionnement en Or et annexée aux contrats signés avec eux.

Organisation des systèmes de gestion interne pour l'exercice du devoir de diligence

Nomination de responsables en charge des processus liés au devoir de diligence

Le Président du Directoire de Loomis FXGS, responsable de l'Activité Or au sein de l'entreprise, a été nommé Responsable des processus liés à la chaîne d'approvisionnement en Or et de leur conformité aux exigences de l'Union Européenne et de l'OCDE. Afin d'assurer le respect de ces obligations, les Responsables de la Conformité, des Risques et leurs équipes réalisent des contrôles visant à vérifier la correcte mise en œuvre des mesures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques associés à la chaîne d'approvisionnement en Or. En complément, l'Activité Or de Loomis FXGS, au même titre que ses autres activités, est soumise à un contrôle périodique de l'Audit Interne.

Organisation des processus de diligence au sein de Loomis FXGS

Loomis FXGS a mis en place un dispositif permettant d'assurer le respect du devoir de diligence sur sa chaîne d'approvisionnement en Or. Ce dispositif repose sur plusieurs documents internes permettant de définir les mesures devant être prises afin d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques afférents à la chaîne d'approvisionnement.

Loomis FXGS a notamment adopté une Politique d'approvisionnement en Or qui est accessible à tous les collaborateurs sur le site intranet et à tout tiers intéressé sur le site internet de l'entreprise.

L'équipe Sécurité Financière est responsable de toutes les diligences relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la détection des risques liés aux zones de conflits. L'équipe Sécurité Financière réalise les mesures de diligence à l'égard des partenaires commerciaux de Loomis FXGS à la fois à l'entrée en relation et pendant toute la durée de la relation d'affaires. Ces mesures visent principalement à identifier et vérifier l'identité des partenaires commerciaux de Loomis FXGS et à détecter les éventuels risques qui seraient liés à leur structure de détention, leurs activités, leur localisation, ainsi que toute information négative parue dans les médias.

L'équipe Sécurité Financière assure également la surveillance des transactions réalisées par Loomis FXGS. L'objectif de cette surveillance est de détecter toute activité anormale ou suspecte par l'intermédiaire d'un outil générant des alertes sur la base de scénarios de risques. En cas de soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement de terrorisme, l'équipe est responsable de la réalisation de déclaration de soupçon auprès des autorités compétentes.

Elle assure la conservation et l'archivage des informations relatives aux relations d'affaires entretenues par Loomis FXGS en application des lois et réglementations LCB-FT en vigueur.

Loomis FXGS s'assure que l'ensemble des collaborateurs impliqués dans les processus liés à la chaîne d'approvisionnement en Or sont correctement formés afin de répondre aux exigences du devoir de diligence. A ce titre, les Responsables de la Conformité, de la Sécurité Financière et leurs équipes sont chargés de superviser le dispositif interne de formation portant sur les thématiques LCB-FT, lutte contre la corruption et approvisionnement responsable. Ce dispositif de formation comprend des sessions de formation en présentiel et en e-learning.

Le dispositif Conformité de Loomis FXGS est également basé sur un ensemble de Comités permettant aux Responsables de la Conformité et de la Sécurité Financière de communiquer de façon efficace avec le Directoire et les autres départements de l'entreprise sur la gestion des différents processus en place ainsi que sur les nouveaux risques identifiés et leur maîtrise.

Système de transparence, de collecte d'informations et de contrôle pour la chaîne d'approvisionnement en Or

Le dispositif relatif à l'approvisionnement responsable en Or mis en place par Loomis FXGS repose sur un ensemble de procédures et de modes opératoires permettant d'assurer la tenue et la conservation des inventaires et de la documentation nécessaire sur les transactions. Ces procédures et modes opératoires visent à assurer la réalisation de vérification après réception de matières Or, l'identification des entrées et sorties d'Or et la consignation des informations concernant la forme, le poids, l'essai et le numéro de référence unique des matières Or. Sont également conservées les informations relatives aux

fondeurs/affineurs ayant fourni ces matières. L'ensemble de ces informations est centralisé dans un outil dédié à l'activité Or de Loomis FXGS.

Le Responsable des processus liés à la chaîne d'approvisionnement en Or est chargé de s'assurer que ces procédures et modes opératoires sont correctement appliqués. Les Responsables de la Conformité, des Risques et leurs équipes ainsi que l'Audit Interne réalisent des contrôles permettant d'assurer le respect des exigences de traçabilité et de conservation liées au devoir de diligence sur la chaîne d'approvisionnement en Or.

Implication de Loomis FXGS auprès des fondeurs/affineurs

Loomis FXGS a choisi de privilégier les relations à long terme avec un nombre très limité de fondeurs/affineurs répondant aux plus hauts standards de qualité en matière d'approvisionnement responsable en Or. Les fondeurs/affineurs choisis par Loomis FXGS sont notamment membres de la London Bullion Market Association (« LBMA ») et du Responsible Jewellery Council (« RJC »). A ce titre, ils participent à l'amélioration constante des standards de place et s'engagent à les respecter.

Ces fondeurs/affineurs sont audités chaque année par des cabinets externes afin de certifier qu'ils respectent les standards et réglementations en vigueur. Le résultat des audits diligentés par les cabinets externes sont disponibles sur les sites internet des fondeurs/affineurs.

Mécanisme de traitement des alertes

Loomis FXGS a mis en place un système permettant à toute personne intéressée de transmettre toute information concernant les circonstances de l'extraction, de la commercialisation, du traitement et de l'exportation d'Or dans une zone de conflit ou à haut risque. L'adresse email fx.alerteprofessionnelle@loomis.com a été mise en place pour recevoir ces alertes. Les alertes sont traitées directement par la Responsable de la Conformité de Loomis FXGS.

En 2025, aucune alerte n'a été formulée auprès de Loomis FXGS concernant sa chaîne d'approvisionnement en Or.

IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES LIES A LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT EN OR DE LOOMIS FXGS

Mesures d'identification et d'évaluation des risques mises en place par Loomis FXGS

L'identification et l'évaluation des risques associés à la chaîne d'approvisionnement en Or est basée sur la détermination de l'origine de l'Or ainsi que sur l'existence de signaux d'alerte. En tant que négociant d'Or recyclable, Loomis FXGS identifie l'origine de l'Or au niveau du fondeur/de l'affineur. Loomis FXGS entretient des relations directes avec l'ensemble de ses fondeurs/affineurs et ne fait intervenir aucun intermédiaire dans sa chaîne d'approvisionnement en Or.

Les fondeurs/affineurs entretenant une relation d'affaires avec Loomis FXGS sont activement engagés à respecter les plus hauts standards en matière d'approvisionnement responsable. A ce titre, ils font l'objet d'une certification régulière attestant du respect des réglementations et normes en vigueur. Dans le cadre de ces certifications, les fondeurs/affineurs sont audités par des cabinets externes et communiquent annuellement des informations sur leurs pratiques en matière d'approvisionnement responsable et de devoir de diligence.

Ces informations sont utilisées lors de la réalisation des mesures de due diligence à l'entrée en relation avec les fondeurs/affineurs, tout au long de la relation d'affaires avec ces contreparties ainsi que pour l'analyse des transactions réalisées sur les matières Or.

Ces mesures de due diligence sont réalisées en fonction d'une approche basée sur les risques. Le niveau de risque d'une contrepartie est calculé automatiquement par l'outil de connaissance des contreparties sur la base des informations renseignées et de la classification des risques de Loomis FXGS. L'équipe Sécurité Financière a la possibilité d'élever manuellement le niveau de risque d'une contrepartie. Toute modification manuelle du niveau de risque devra être justifiée et validée par un Compliance Manager. Les informations publiées par les fondeurs/affineurs sur leurs pratiques en matière d'approvisionnement responsables contribuent à la détection de signaux d'alerte donnant lieu à un examen approfondi de la chaîne d'approvisionnement et à la réalisation de mesures de due diligence renforcées sur les fondeurs/affineurs.

Les mesures de due diligence reposent également sur les analyses pays réalisées par l'équipe Sécurité Financière. Ces analyses pays visent en particulier à d'identifier les zones géographiques considérées comme à risques. Elles prennent notamment en compte les analyses et listes publiées par différents acteurs internationaux identifiant les zones présentant un risque de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, d'évasion fiscale, de corruption, de sanctions internationales et de conflits géopolitiques. Ces analyses sont revues régulièrement au cours de l'année en fonction de la mise à jour des sources utilisées pour les réaliser.

Au titre de l'année 2025, aucun signal d'alerte n'a été identifié sur la chaîne d'approvisionnement en Or de Loomis FXGS.

Reporting des mesures prises dans le cadre du devoir de diligence

Le Responsable des processus liés à la chaîne d'approvisionnement en Or est informé des diligences qui ont été réalisées soit à l'occasion de l'entrée en relation avec un fondeur/affineur, soit au cours de la relation d'affaires, et de leurs résultats. Il est également informé des mesures de gestion des risques qui doivent être prises ou ont été prises en réponse aux risques identifiés sur la chaîne d'approvisionnement. Ces informations sont communiquées au fil de l'eau au Responsable des processus liés à la chaîne d'approvisionnement en Or.

Elles font également l'objet de reporting trimestriels auprès du Responsable et du Directoire lors des différents Comités afférents à l'activité des équipes de la Conformité et de la Sécurité Financière.

MESURES DE GESTION DES RISQUES IDENTIFIES AU NIVEAU DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN OR

Collaboration avec les fondeurs/affineurs

Loomis FXGS collabore avec les fondeurs/affineurs afin de collecter les informations nécessaires à l'exercice de son devoir de diligence sur la chaîne d'approvisionnement en Or. Cette collaboration repose essentiellement sur la transparence des pratiques utilisées par les fondeurs/affineurs dans le cadre de leurs activités mais également sur la possibilité de réaliser et de mettre en œuvre des contrôles portant sur la marchandise, sur les prestations fournies par les fondeurs/affineurs ainsi que sur la manière dont ils exercent leurs activités. Loomis FXGS a notamment la possibilité d'accéder, sur place ou à distance, à toutes informations relatives aux prestations fournies, et de diligenter, directement ou par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé, un audit de ces prestations.

Ce droit de procéder à des contrôles ou audits des prestations fournies par les fondeurs/affineurs peut être exercé par Loomis FXGS qu'un risque ait été identifié ou non sur la chaîne d'approvisionnement en Or. Loomis FXGS consulte également chaque année les rapports d'audit diligentés par les cabinets externes sur les pratiques des fondeurs/affineurs dans le cadre de leur certification ou de leur adhésion au RJC et au LBMA. Les derniers collectés ont été publiés en début d'année 2025.

Elaboration d'un plan de gestion des risques

Dans sa Politique d'approvisionnement en Or, Loomis FXGS a adopté un plan de gestion des risques précisant les réactions de l'entreprise face aux risques identifiés. Loomis a choisi d'établir une stratégie de gestion des risques basées sur trois réactions différentes : la poursuite des opérations commerciales tout en appliquant des mesures d'atténuation mesurables des risques, la suspension temporaire des échanges tout en maintenant les mesures d'atténuation mesurables des risques mises en place et la clôture des relations avec le fondeur/l'affineur si l'atténuation s'avère irréalisable ou insuffisante.

La mise en œuvre du plan de gestion des risques fait l'objet d'un suivi portant sur l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place ainsi que des décisions portant sur la cessation des relations d'affaires. Ces mesures sont communiquées au Responsable des processus liés à la chaîne d'approvisionnement en Or ainsi qu'au Directoire de Loomis FXGS.

En 2025, aucune relation commerciale n'a nécessité la mise en œuvre du plan de gestion des risques.

Fait à GENTILLY, le 05 janvier 2026

Denis LEROY
Président du Directoire



FX, Gold and Services